

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'INITIATIV'Retraite 51-08 Du Jeudi 23 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à neuf heures trente, les membres d'INITIATIV'Retraite 51-08 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au caveau de Castelnau, 5 rue Gosset à REIMS (51100), sur convocation adressée à chacun d'eux par le Conseil d'Administration le 17 Février 2023.

Tous les bulletins de présence signés par les membres présents et par les mandataires de ceux qui les ont représentés ont été comptabilisés.

Monsieur Daniel COFFINET, préside l'Assemblée.

Cette dernière désigne Madame Valérie MONTEL

et Monsieur Philippe LÉONARD

pour remplir les fonctions d'assesseurs, fonctions qu'ils déclarent accepter.

Le bureau ainsi constitué désigne Monsieur Marc BAUDOT, secrétaire de séance.

Le Président constate que, d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, ... A A adhérents sont présents ou représentés.

L'Assemblée réunissant le quorum de dix pour cent exigé par les Statuts est donc régulièrement constitué et peut délibérer valablement.

Le Président déclare alors la séance ouverte et invite ainsi l'Assemblée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Compte rendu de l'activité et rapport moral du Conseil d'Administration.
- 2. Compte rendu financier de l'exercice 2022.
- 3. Vote des résolutions.
- 4. Questions diverses.

Le Président remercie les personnalités présentes, ainsi que les représentants des O.P.A. et Partenaires d'INITIATIV'Retraite 51-08.

Le Président présente le rapport moral et d'activité de l'exercice 2022 au nom du Conseil d'Administration.

Le Président présente les résolutions et passe au vote.

1ère RÉSOLUTION

Approbation des comptes et quitus.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports présentés au nom du Conseil d'Administration et des Vérificateurs des comptes, approuve sans réserve les comptes de l'exercice 2022, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion et leur mandat exercé au cours de l'exercice écoulé, clos le 31 décembre 2022.

2ème RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice.

L'assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à - 15 996.26 euros en réserves dont le solde créditeur de 242 920,19 euros serait ainsi porté à 226 923.93 euros.

Cette résolution mises aux votes est adoptée à l'un au mité.

3ème RÈSOLUTION

Renouvellement partiel du Conseil d'Administration :

Comme il est prévu à l'article 6 des Statuts, le Conseil d'Administration se renouvelle par tiers chaque année. De ce fait, les Administrateurs faisant partie de la série sortante qui sollicitent le renouvellement de leur mandat sont:

- Patrick ANDRÉ
- Marc BAUDOT
- Guy GÉANT
- Claude GÉRARD
- Andrée THIBAUT
- Évelyne VERPILLIER

L'Assemblée Générale prend acte que Christian COGNIARD et Jean-Luc PRAT ne sollicitent pas le renouvellement de leurs mandats.

L'Assemblée Générale prend acte de la fin de mandat de Daniel COFFINET.

L'Assemblée Générale prend acte de la candidature de :

- François MÉLIN, issu du réseau Cerfrance.
- Didier MOUCLIER, issu de COOPÉLIA.
- Christine RAUCOURT, issue de GROUPAMA.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets.

Pour être valable, chaque bulletin de vote doit comporter un maximum de 9 noms. Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de votants : .. \$ 18.

Suffrages exprimés : . \$.00...

Ont obtenu:

•	Patrick ANDRÉ	
•	Marc BAUDOT	
•	Guy GÉANT	B.&Qvoix.
•	Claude GÉRARD	800.voix.
•	Didier MOUCLIER	\$. 9 0voix.
•	Andrée THIBAUT	8 €€. voix.
•	Évelyne VERPILLIER	
•	François MÉLIN	
•	Christine RAUCOURT	

L'Assemblée Générale constate que les candidats nommés ci-dessus, sont élus ou réélus pour une période de trois ans qui prendra fin avec l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution mises aux votes est adoptée à l'un qui unité.

4ème RÉSOLUTION

Election du Vérificateur des comptes et du Vérificateur adjoint :

Pour l'année 2023, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de nommer deux vérificateurs des comptes, à savoir :

- Monsieur Pierre GLIKMAN, issu de la FDSEA 51, vérificateur des comptes.
- Monsieur Didier NOURISSON issu de la coopérative viticole Union Champagne à Avize, vérificateur des comptes adjoint.

0	7 7 4			4		1	
Cette	resolution	mises i	aux voies	esi	aaopiee	а	

5ème RÉSOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne pouvoir au Président ou à toute personne s'y substituant, afin de réaliser les formalités.

Cette résolution mises aux votes est adoptée à

Questions diverses:

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à AA h . h S

Le Président :

Daniel COFFINET

Le Secrétaire :

Marc BAUDOT

Les assesseurs:

Valérie MONTEL

Philippe LÉONARD